Commune de Calanhel

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20261120-1211202607-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1211202607

Séance du 12 novembre 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 09/11/2026
Date d'affichage :
Procurations : 1

Le 12 novembre 2026 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents :	JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, HAMON Fanny, CHAMBRY Erwan, LE BRIS Véronique, LABAT-L'HELIAS Envel
Etaient absents :	BOURDONNEC Nathalie
Procuration :	BOURDONNEC Nathalie à JOBIC Cyril
Secrétaire de séance :	LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Mutuelle communale - Groupama**

Monsieur le Maire explique à l 'assemblée qu'il a été contacté par l'assureur Groupama afin que la commune puisse proposer à ses habitants une complémentaire santé à tarif abordable (présentation de la mutuelle communale en annexe).

Ces explications entendues, la présentation de la mutuelle communale étant faite , le conseil municipal décide :

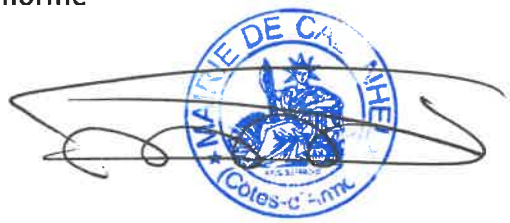
– de mettre en place la complémentaire santé

– d'autorisation Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y afférent.

Fait à Calanhel, le 12 novembre 2026

Pour extrait conforme

Le maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC